



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Délibération de la Commission Recherche**

**N° 2026-CFR-001**

**Séance du 23 janvier 2026**

---

Présidente : Mme DAGUET-GAGEY Anne  
Vice-Président : M. MARQUIS Pierre

**Désignation d'une personnalité extérieure à titre personnel**

*Condition d'acquisition du vote : Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés  
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 39  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de membres représentés : 8  
Nombre de vote pour : 32  
Nombre de vote contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

La Commission Recherche approuve la désignation de Madame Christine CHENE en tant que personnalité extérieure désignée à titre personnel.

Arras, le 16/02/2026.

La Présidente,  
Signé le mardi 17 février 2026,  
A 09:33:13  
Par Anne Daguet-Gagey, Présidente

A. DAGUET-GAGEY

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr



**Désignation d'une personnalité extérieure**

Extrait des statuts de l'université : ARTICLE 15-1

*La commission de la recherche est composée de 40 membres, répartis comme suit :*

- 14 professeurs des universités ;
- 4 habilités à diriger des recherches ;
- 8 docteurs non habilités ;
- 2 autres enseignants ;
- 3 ingénieurs et techniciens ;
- 1 représentant des autres personnels BIATSS ;
- 4 usagers inscrits en 3<sup>ème</sup> cycle ;
- 4 personnalités extérieures :
  - une représentante ou un représentant de la délégation régionale du centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
  - une représentante ou un représentant de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation ;
  - une représentante ou un représentant de la direction régionale de la recherche du conseil régional Hauts-de-France ;
  - **une personnalité désignée à titre personnel par délibération de la commission de la recherche sur proposition de la vice-présidente ou du vice-président en charge de la commission de la recherche.**

*La présidente ou le président de l'université préside la commission de la recherche et dispose d'une voix délibérative prépondérante*

Le vice-président propose Christine CHENE, directrice du centre de ressources technologiques « ADRIANOR ».